

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30146**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers du commerce international (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Bourgogne - Dijon, Université Grenoble Alpes, Université de Guyane, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris Descartes - Paris 5, Université d'Angers, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Poitiers, Université de Rennes 1, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université du Maine - Le Mans, Sorbonne Université, Université de Lille, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Strasbourg	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Veille juridique en matière de droit douanier
- Réalisation d'achats internationaux
- Assistance du chef export
- Négociation dans un milieu interculturel
- Mise en œuvre des opérations d'importation et d'exportation
- Etude de marché international
- Conception de bases de données pour les potentiels clients
 - Maîtriser les techniques du commerce international
- Maîtriser les techniques liées au financement import-export
- Traiter une technique commerciale
 - Identifier et respecter les procédures douanières
 - Identifier les différences interculturelles
 - Maîtriser les bases du droit international
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- G : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- K : Activités financières et d'assurance
- I : Hébergement et restauration
 - Assistant responsable de zone
- Administration de ventes export
- Commercial junior
- Assistant chef de zone
- Adjoint responsable import/export
- Adjoint cadre direction internationale
- Assistant responsable logistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1707 : Stratégie commerciale

D1401 : Assistanat commercial

N1202 : Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30146 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30146 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30146 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30146 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30146 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30146 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques du commerce international • Maîtriser les techniques liées au financement import-export • Traiter une technique commerciale
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30146 - Mise en œuvre des règles et procédures juridiques (contrats, propriété intellectuelle) et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et respecter les procédures douanières
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30146 - Communication commerciale en respect de codes socio-culturels représentatifs des différentes aires géographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les différences interculturelles

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
 - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Sorbonne Université, arrêté du : 17/07/2015
- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
- Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018

Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-denis, arrêté du : 30/06/2017
Université Paris descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 19/09/2017
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Université du Littoral Cote d'Opale](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Lille](#)

[Sorbonne Université](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Strasbourg](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :